

Commission : **Discipline**
Date : **27 avril 2023**

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	23 04 23	MONTMOREAU AJ	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	24 04 23	37€
D3	18 02 23	SOYAUX AS	6 matches de suspension	Art. 10 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	20 02 23	50€
D3	18 02 23	ST SEVERIN PALLUAUD	6 matches de suspension	Art. 10 du Barème Disciplinaire	Licencié club	01 05 23	50€
D3	18 02 23	ST SEVERIN PALLUAUD	5 matches de suspension	Art. 1.2 et 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	20 02 23	50€
D3	18 02 23	SOYAUX AS	4 matches de suspension	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	01 05 23	37€
D3	18 02 23	-	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Arbitre	01 05 23	-

D3	18 02 23	SOYAUX AS	Rappel à l'ordre	Art. 4.1.1 du Règlement Disciplinaire	Club	01 05 23	50€ avec sursis
D3	18 02 23	ST SEVERIN PALLUAUD	Rappel à l'ordre	Art. 4.1.1 du Règlement Disciplinaire	Club	01 05 23	50€ avec sursis
D4	23 04 23	BRIE AS	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	24 04 23	37€
U15	22 04 23	MBCR GJ	3 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	24 04 23	37€

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#)

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON